

Commune de Vézelize, le 12 juillet 2017

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 JUILLET 2017

La séance est ouverte à 20 h 30 sous la présidence de M. Dominique VOLLMAR, Maire.

Etaient présents : Mmes Isabelle BIRKER, Martine LECLERC, Chantal MOINE, Gisèle ODE, MM. Philippe BACHMANN, Philippe GRANGE, Alain MOUGENOT, Bernard ROBLOT, Jean-Paul SCHMITZ et Hubert VIRION

Etaient excusés : Mmes Julie DAVID, Carine HUIN et Virginie LEDUC, M. Stéphane COLIN

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à : Mme Julie DAVID à M. Philippe GRANGE, Mme Carine HUIN à M. Dominique VOLLMAR, M. Stéphane COLIN à M. Alain MOUGENOT

Suivant l'article L. 2121-14 du C.G.C.T, Mme Gisèle ODE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

I – APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES PRECEDENTES REUNIONS

Le Conseil Municipal approuve à l'**unanimité** le procès-verbal de la réunion du 30 mars 2017 et par **12 voix pour et 2 abstentions** celui du 11 avril 2017.

II – QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

1) Acquisition de l'immeuble sis 9, rue du Maréchal Foch – Ouverture de crédits – Emprunt pour le financement de l'acquisition (27/2017, 28/2017 et 35/2017))

Le Maire rappelle la délibération en date du 2 juin 2017, par laquelle le Conseil Municipal a décidé de se porter acquéreur de l'immeuble sis 9, rue du Maréchal Foch, appartenant à l'Association RELAIS, et a autorisé le Maire à enchérir, pour un montant maximal de 205 000,00 €, lors de la vente par adjudication qui avait lieu le jeudi 8 juin 2017 à 14 h 00 au Tribunal de Grande Instance de NANCY.

Il rappelle que le bien avait été évalué par France Domaine à 219 000,00 € hors droits et taxes le 30 mai 2017.

La commune de VEZELISE a finalement été déclarée adjudicataire pour un montant de 151 000,00 €.

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, après en avoir délibéré, autorise le Maire à régler cette somme en principal, ainsi que tous les frais annexes, honoraires et divers émoluments liés à la procédure, à signer tout document et effectuer toutes formalités nécessaires à la bonne fin de l'acquisition.

Commune de Vézelize, le 12 juillet 2017

Il décide d'inscrire au compte 21318 la somme de 165 000,00 € par décision budgétaire modificative.

Le Maire expose que pour financer l'acquisition de l'immeuble sis 9, rue du Maréchal Foch à VEZELISE, à usage de crèche, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 160 000,00 €.

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité** après avoir pris connaissance des conditions de prêts en vigueur au 5 juillet 2017 auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Lorraine, et après en avoir délibéré, autorise le Maire à contracter un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant : 160 000,00 €

Type d'échéance : trimestrielle

Taux : 1,28 %

Durée : 144 mois

Montant de l'échéance : 3 601,20 €

Frais de dossier : 500,00 € - TEG annuel proportionnel : 1,33 %

Le Maire est autorisé à signer le contrat de prêt correspondant et à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat et reçoit tous pouvoirs à cet effet

2) Approbation des nouveaux statuts du SIPEG (29/2017)

Faisant suite à l'accord unanime du Comité Syndical du SIPEG lors de la réunion du 29 mai 2017, le Conseil Municipal, conformément à l'article L 5211-20 du code général des collectivités territoriales, décide, à l'**unanimité** d'accepter la modification des statuts du SIPEG.

3) Etablissement de la liste préparatoire des jurés d'Assises pour l'année 2018 (30/2017)

En vue de l'établissement de la liste préparatoire des jurés d'Assises pour l'année 2018, il est procédé au tirage au sort à partir de la liste électorale.

Sont désignées les personnes suivantes :

- M. KELES Hüseyin
- Mme GAUDE Chantal épouse LAURENT
- M. PELLI Roger

4) Etude de faisabilité portant sur la requalification du site de l'ancienne maison de retraite : convention avec l'EPFL – Ouverture de crédits (31/2017 et 35/2017)

Le Maire expose que l'EPFL a accepté de réaliser une étude de faisabilité, au titre de la politique de traitement des friches et des sites et sols pollués, portant sur la requalification du site de l'ancienne maison de retraite (programme pluriannuel d'intervention 2015 – 2019).

Il soumet au Conseil le projet de convention qui a pour objet de définir les modalités de collaboration entre la commune de VEZELISE et l'EPFL pour le traitement de ce site.

Pour mener à bien l'opération, l'EPFL assurera le règlement de l'ensemble des dépenses liées à l'exécution des études dans la limite de 60 000,00 € T.T.C, financés par :

- l'EPFL à hauteur de 80 %, soit 48 000,00 € T.T.C
- la commune de VEZELISE à hauteur de 20 %, soit 12 000,00 € T.T.C.
-

La commune prend l'engagement de procéder au versement de sa participation au fur et à mesure de l'avancement de l'opération, sur présentation par l'EPFL des appels de fonds.

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer la convention définitive et décide d'inscrire au compte 2031 la somme de 12 000,00 € par décision budgétaire modificative.

Philippe GRANGE regrette que la CCPS n'ait pas souhaité participer à cette étude.

5) Indemnité de conseil du receveur intérimaire (32/2017)

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité** après en avoir délibéré décide de ne pas allouer d'indemnité de conseil à M. Joël METTAVANT, comptable intérimaire, les services communaux ne l'ayant pas sollicité pour de l'assistance ou du conseil.

6) Rétrocession des droits de place du vide-greniers du 25 juin à la M.J.C (33/2017)

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, après en avoir délibéré, décide de reverser à la M.J.C, le montant des droits de place collectés à l'occasion du vide-grenier du 25 juin 2017, tel qu'il résulte du journal à souches des recettes.

Les encaissements, qui s'élèvent à la somme de 400.00 €, ont été faits sur les bases suivantes :

- particuliers et professionnels de VEZELISE : 5 euros
- particuliers extérieurs : 10 euros
- professionnels extérieurs : 20 euros.

Commune de Vézelize, le 12 juillet 2017

Le crédit sera prélevé sur l'article 6574 du budget.

7) Emprunt pour le financement des travaux de mise en conformité du système d'assainissement communal

Ce point est retiré de l'ordre du jour, l'Agence de l'Eau n'ayant pas été en mesure de communiquer, comme convenu, le montant de l'aide qu'elle apporterait.

8) Redevance pour l'entretien de la station qui dessert le lotissement des Moutoilles d'Argent (34/2017)

Le Maire rappelle que par délibération en date du 7 juillet 2016, le Conseil Municipal a décidé d'instituer une redevance pour l'entretien de la station qui dessert le lotissement des Moutoilles d'Argent, ainsi que les habitations hors lotissement qui y sont raccordées. Cette redevance, basée sur la consommation d'eau des usagers, a été fixée à 1,30 €/m³.

En raison du montant particulièrement élevé des dépenses d'entretien enregistrées en 2016, il propose que le montant de la redevance 2017 soit porté à 1,50 €/m³.

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, après en avoir délibéré, marque son accord et invite le Maire à mettre cette redevance en recouvrement en septembre.

9) Ouverture de crédits budgétaires

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité** après en avoir délibéré décide de procéder aux virements de crédits suivants :

ACQUISITION IMMEUBLE 9, RUE FOCH – OPERATION N° 17/06

Dépenses :

Article 21318 : + 165 000,00 €

Recettes :

Article 1641 : + 160 000,00 €

REQUALIFICATION SITE MAISON DE RETRAITE – OPERATION N° 17/07

Dépenses :

Article 2031 : + 12 000,00 €

Commune de Vézelize, le 12 juillet 2017

REMBOURSEMENT D'EMPRUNT :

Echéance prêt :

Article 1641 : + 3 500,00 €

Article 66111 : + 600,00 €

Frais de dossier :

Article 668 :+ 500,00 €

Ces crédits seront prélevés sur l'excédent dégagé au budget primitif 2017, ramenant ainsi :

- le total des dépenses de la section de fonctionnement à 797 005,04 € + 600,00 € + 500,00 € = 798 105,04 €
(les recettes de la section de fonctionnement restent inchangées à 1 146 180,84 €)
- le total des dépenses d'investissement à 1 252 783,63 € + 165 000,00 € + 12 000,00 € + 3 500,00 € = 1 433 283,63 €
- le total des recettes d'investissement à 1 300 362,40 € + 160 000,00 € = 1 460 362,40 €

III – QUESTIONS DIVERSES

1) Analyses d'eau

Le prélèvement effectué le 23 mai, place de l'Hôtel de Ville, faisait apparaître une faible contamination microbiologique, qui a depuis lors été corrigée.

Les prélèvements effectués les 30 mai et 19 juin rue Sainte-Hélène et rue de la Libération concluent à une « *eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés* ».

2) Maison de santé

Une réunion est prévue le 16 août (ARS/Mairie/Préfecture).

3) Recrutement d'un architecte pour la rénovation lourde des 3 logements

12 architectes ont d'ores et déjà retiré le dossier. L'ouverture des plis est prévue le mardi 5 septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 10.

Commune de Vézelize, le 12 juillet 2017